

 <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 04 avril 2023</p> <p><i>Saint-Arnoult en Yvelines</i></p> <p>Date de la convocation : 28 mars 2023</p> <p>Date d'affichage : 06 avril 2023</p>	<p>2023/22</p>
	<p>Département des YVELINES</p> <p>Arrondissement de RAMBOUILLET</p> <p>Canton de RAMBOUILLET</p> <p>Commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2023/22

OBJET : VIE ASSOCIATIVE – Attribution des subventions aux associations en 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (24) :

Mme Joëlle JÉGAT, M. Arnaud BAGUENIER, Mme Julie SEYWERT, M. Didier TRONEL, Mme Clémence CHICHEPORTICHE, M. Michel JOLLY, M. Stéphane DESCLOUDS, Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN, Mme Chantal WENDLINGER, Mme Chantal GOUX-ROBIN, M. Zinaha RANDRIANARIVO, M. Claude COTTIN, Mme Laure JOUF-FROY, M. Alexis POURKARTE, M. Christophe TIERFOIN, Mme Stéphanie BAGUET, M. Julien LEVILLAIN, M. Paul THIBAUD, Mme Véronique ERAPA, Mme Brigitte POINCELIN, M. Jean-Louis BARAUT, M. Pierre-Jean AUBERTIN, M. Sylvain GUIGNARD, Mme Alexie Morgane GUIGNARD

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (4) :

M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
M. Daniel UCEDA a donné pouvoir à Mme Joëlle JEGAT
Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK a donné pouvoir à M. Michel JOLLY
Mme Brigitte ALEXANDRE a donné pouvoir à Mme Brigitte POINCELIN

ÉTAIENT ABSENTS (1) :

M. Joseph DEROFF

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WEDLINGER

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Chaque année, la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines octroie des subventions de fonctionnement à différentes associations.

Cette aide, sous forme de virement financier, est un complément aux dépenses de fonctionnement global permettant aux associations de faire face à leurs dépenses courantes annuelles et de boucler leur budget.

Ce versement s'ajoute en complément à la mise à disposition gracieuse de locaux municipaux entretenus par la Commune (gymnase, salle polyvalente, ...) faisant l'objet de l'essentiel de la dépense communale au profit des associations.

Ce versement s'ajoute également aux « ticket jeunes » pour un montant de 12 058 € en 2022.

Il est précisé que pour les subventions attribuées supérieures à 23 000 €, une convention annuelle d'objectif doit être signée entre la Commune et le bénéficiaire ; celle-ci définissant le montant alloué et les conditions d'utilisation.

En outre, conformément au décret n° 2017-779 du 5 mai 2017, la Commune doit permettre l'accès sous forme électronique aux données essentielles de ces conventions de subvention.

Plus globalement, dans le cadre de la transparence à mettre en œuvre par les personnes publiques, la délibération mentionnant les associations et les montants de subvention associés, sera mise à disposition du public via le site internet de la Commune.

L'année 2023 est particulièrement marquée par l'importante hausse des coûts de l'énergie impactant lourdement le budget lié aux dépenses de fonctionnement.

En conséquence, et par solidarité collective, l'ensemble des acteurs locaux doit faire preuve de sobriété et de compréhension, notamment dans ce présent cadre d'attribution de subventions.

Une somme de subvention aux associations de **150 849 €** est proposée au BP 2023 sur la ligne budgétaire du compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres ». Le détail se présente comme suit :

Nom et adresse statutaire des organismes subventionnés	Attribution 2022	Proposition 2023
A10 gratuite 8 rue du Lavoir 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	150 €	0 €
AATCC 5 rue du Buisson 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	150 €	150 €

ADMR 6 rue Louis Genêt 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	6 000 €	6 000 €
AEDAVIA 18 rue de l'Oisellerie 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	300 €	100 €
Amicale des boulistes de Saint-Arnoult Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	300 €	300 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers 18 rue Jean Moulin 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	900 €	900 €
Amicale du Personnel Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	5 000 €	5 000 €
Les Amis de l'hameçon Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	300 €	300 €
Les Amis de Saint-Arnoult Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	1000 €	1 000 €
Les Amis du HPR de Bullion 31 rue des Papegauts 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	100 €	100 €
APESAY (<i>Association de parents d'élèves de Saint-Arnoult-en-Yvelines</i>) 3 impasse du Petit Bœuf 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	200 €	200 €
APECSAY (<i>Association de parents d'élèves du Conservatoire</i>)	Pas de demande en 2022	100 €
Art Passion Arnolphien 7 rue Sainte Barbe 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	1 800 €	1 800 €

Association du Souvenir des Anciens Mobilisés et Combattants de Saint-Arnoult Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	300 €	300 €
Association Sportive du Collège Georges Brassens 14 rue de Guhermont 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	800 €	800 €
Ateliers Artisanaux 10 rue Sainte Anne 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	1 400 €	0 €
Club des Remparts Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	2 000 €	1 800 €
Comité de Jumelage Freudenberg 6 rue du Porc Épic 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	5 070 €	3 600 €
Découvrir 36 rue de la Chapelle Saint Fiacre 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	500 €	0 €
Maison Elsa Triolet-Aragon Moulin de Villeneuve 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	2 500 €	2 000 €
Espace-Temps 5 rue du Haut des Vents 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	400 €	0 €
Fédération des Conseils de Parents d'élèves (FCPE) 29 Avenue René Duguay Trouin 78960 Voisins le Bretonneux	200 €	200 €
FC Saint-Arnoult-en-Yvelines 21 rue Maurice Dejean 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	5 700 €	4 675 €
FNACA Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	500 €	500 €

Le Grenier de la Rémarde 5 Rue Guy le Rouge 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	1 000 €	1 000 €
Guhermont en fête 11 rue de Guhermont 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	200 €	200 €
Guhermont Horizon 14 rue de Guhermont 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	1 000 €	1 300 €
Les Lapins bleus Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	40 000 € + Projet : 900 €	40 000 €
Les Ludotiens 29 rue des Aulnaies 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	1 250 €	1 250 €
OCCE Camecasse 2 allée des boutons d'or 78180 Montigny le Bretonneux	1 000 €	1 200 €
OCCE Coopérative Scolaire Maternelle Guhermont 2 allée des boutons d'or 78180 Montigny le Bretonneux	1 000 €	800 €
OCCE Coopérative Scolaire Maternelle Jeu de Paume 2 allée des boutons d'or 78180 Montigny le Bretonneux	1 000 €	650 €
Photosphère 18 Rue Saint Hubert 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	Projet : 850	300 €
Prévention Routière 5 Passage Juliette 78220 Viroflay	100 €	100 €
Saint Arnoult Randonnée 4 rue des Trois Maillets 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	200 €	200 €

Société Historique et Archéologique - Le Moulin Neuf Rue de Nuisement 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	2 500 €	2 500 €
Société Musicale de Saint-Arnoult 12 Rue Ronsard 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	5 000 €	5 000 €
Trotte Menu Place du Jeu de Paume 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	20 000 €	20 000 €
Une rose, un espoir 4 rue de la Croix Verte 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	200 €	200 €
USSA – Union Sportive de Saint-Arnoult 51 rue de Nuisement 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	45 000 €	46 174 €
VTT Star 13 rue des Grands Meurgers 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	150 €	150 €
TOTAL	156 920 € • 155 170 € de fonctionnement annuel + 1 750 € de projets	150 849,00 €

Le versement des subventions lié au fonctionnement annuel s'effectuera en une fois.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir en délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

ENTENDU l'exposé de Mme Clémence CHICHEPORTICHE, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée à la majorité, par :

- **20 voix POUR**
- **5 ABSTENTIONS :** *Mme Stéphanie BAGUET M. Pierre-Jean AUBERTIN, Mme Véronique ERAPA, M. Paul THIBAUD, Mme Brigitte ALEXANDRE*
- **3 Ne participent pas au vote :** *M. Jean-Louis BARAUT, Mme Brigitte POINCELIN, Julie SEYWERT*

DÉCIDE d'allouer les subventions aux associations pour l'année 2023 suivant la liste ci-dessus, soit pour un montant total de 150 849 €.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6 de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

AUTORISE le maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui certifie en outre que la présente délibération a été affichée à Saint-Arnoult-en-Yvelines le 06/04/2023, et rendue exécutoire conformément aux dispositions relatives aux droits et libertés des Communes prévues par la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée le 22 juillet 1982, et transmise au Contrôle de la Légalité le 06/04/2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit

Le Maire,

Joëlle JÉGAT



Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif de Versailles d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.